

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 22 juin 2021

Date d'affichage 23 juin 2021

**Nombre de conseillers**

en exercice 29

présents 20 (+ 9 procurations)

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20210628-DEL\_21\_06\_28\_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2021

Affichage : 05/07/2021



L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN

Le VINT-HUIT JUIN à Vingt heures,

le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, Mme Edith ALIX, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Nicolas CHABLE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Dominique MORANCE, M. Eric PAPILLON, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Marie DENONELLE, Mme Delphine LETESSIER, Mme Françoise PELLODI, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Christophe BISI, M. Emmanuel BOIS, M. Nicolas GUILLARD, Mme Marie-Hélène TROUILLOT,

**Excusés** : M. Gérard GUESNE (Pouvoir donné à Laurent PHILIBERT), M. Carl GUILLEMIN (Pouvoir donné à Emmanuel BOIS), Mme Olivia JAMAIN (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSEL), M. Lionel COURTEMANCHE (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), M. Franck POTAUFEUX (Pouvoir donné à Dominique MORANCE), M. Gaëtan THOMAS (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA), M. Emmanuel VIGNERON (Pouvoir donné à Eric PAPILLON), Sophie DOLLON (Pouvoir donné à Didier REVEAU) M. Thierry BODIN (Pouvoir donné à Marie-Hélène TROUILLOT).

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Edith ALIX a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE MARCHE PUBLIC AFIN DE RETENIR UN ASSISTANT A MAITRISE D'OUVRAGE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT, CONFORMEMENT AUX PRECONISATIONS DU SCHEMA DIRECTEUR EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES**

Le Conseil municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le rapport du Maire,

**Considérant** le groupement des communes de La Ferté-Bernard et Cherré-Au qui a mandaté la société ARTELIA pour établir le schéma directeur d'assainissement et le plan de zonage pluvial sur leur territoire respectif,

**Considérant** que les travaux pourraient s'étaler sur une période de 10 ans pour un montant global estimatif de 13 000 000 € (TTC) pour les eaux usées et de 2 000 000 € (TTC) pour les eaux pluviales,

**Considérant** que ces travaux requièrent une technicité particulière et complexe, la collectivité souhaite être accompagnée dans la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Assainissement.

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le principe de réalisation de l'ensemble de l'opération en matière d'assainissement collectif et de gestion des eaux pluviales,

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints à :

- lancer la consultation afin de retenir Assistance à Maîtrise d'Ouvrage selon la procédure adaptée en vigueur, signer les différents documents,
- solliciter toutes les aides possibles auprès de financeurs en lien avec le projet,
- imputer la dépense à la fonction correspondante.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme  
Le Maire  
**Didier REVEAU**